



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2013

L'an deux mil treize, le 21 juin, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Jacky CHARRUAULT, M. Patrick VIGNAUD, Mme Alison MCDONAGH

Etaient absents : M. Jean-Pierre DELHOUME, M. Pascal TENNEVIN-PERET, Mme Christine MAILLOCHAUD, Mme Héloïse PIERRE

Est désigné secrétaire de séance : Mme Alison MCDONAGH

Date de convocation : 13 juin 2013	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 10 - présents : 6 - votants : 6
Date d'affichage : 13 juin 2013	

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.
Monsieur Le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour

- Assurance communale : étude de nouveaux contrats
- Diagnostic assainissement : attribution du marché
- Demande de subvention pour voyage scolaire de l'APE Le Vigeant
- Demande de subvention pour voyage scolaire M. Mme GWOZDZ
- Comptabilité : inventaire – intégration des travaux
- Lotissement : TVA sur marge
- Remboursement frais téléphoniques
- Questions diverses

DELIBERATION 2013-042 : Assurance communale : étude de nouveaux contrats **Assurance communale : étude de nouveaux contrats**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats d'assurance contractés avec Groupama Sarre et Moselle et Maïf arrivent à échéance le 31 décembre 2013.
Il convient de résilier ces contrats en respectant le délai de préavis et solliciter les compagnies d'assurances pour négocier de nouveaux contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de résilier** les contrats flotte automobile, dommages aux biens, garantie administrateurs et collaborateurs à Groupama
- **de résilier** le contrat protection juridique et pénale à Sarre et Moselle
- **de résilier** le contrat responsabilité civile à Maïf
- **autorise** Monsieur le Maire à contacter d'autres assureurs pour l'étude de nouveaux contrats.

DELIBERATION 2013-043 : Diagnostic assainissement : attribution du marché

Vu la délibération du conseil municipal n°2012-042 en date du 4 avril 2012 portant sur l'accord de l'étude diagnostic de l'assainissement par le SIVEER.

Vu la délibération du conseil municipal n°2013-013 en date du 13 février 2013 portant sur l'accord de la maîtrise d'œuvre de l'étude diagnostic assainissement au SIVEER.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises a été menée dans le cadre d'un marché public. Trois plis ont été reçus dans les délais. Les plis ont été analysés par les services du SIVEER.

Il a été procédé à l'analyse des plis avant négociation et au choix des candidats admis en phase de négociation, le 7 juin 2013, en présence de M. le Maire.

Le Maire présente les tableaux d'analyse des offres avant et après négociations, aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire informe les membres du Conseil que la commission travaux s'est réuni le 19 juin 2013, sous sa présidence, afin d'analyser les réponses fournies par les candidats et émettre un avis sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Après avoir pris connaissance des rapports d'analyse des offres avant et après négociations, la commission a proposé de retenir le candidat ayant obtenu la note la plus élevée en fonction des critères prix, délais et technicité, à savoir celle de :

- IRH -87000 limoges-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- d'attribuer le marché relatif à l'étude diagnostic assainissement à l'entreprise IRH.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de maîtrise d'œuvre.

DELIBERATION 2013-044 : Demande de subvention pour voyage scolaire de l'APE du Vigeant

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des Parents d'Elèves de l'école publique de la commune de Le Vigeant (86150), demandant une aide financière pour une sortie scolaire à Dienné le 28 juin 2013.

Monsieur le Maire informe que neuf enfants de la commune de Saint Martin L'Ars sont scolarisés à l'école publique de Le Vigeant. Il rappelle également que la commune du Vigeant ne demande pas de participation financière aux frais de fonctionnement de son école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'accorder une subvention d'un montant de 22€ par enfant de la commune scolarisé, soit un montant total de 198€, à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Le Vigeant.

DELIBERATION 2013-045 : Demande de subvention pour voyage scolaire M. Mme GWOZDZ

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme GWOZDZ Jozef, domicilié 9 rue des tilleuls 86350 St Martin L'Ars, demandant une aide financière pour les voyages scolaires de leur fils Allan. Les attestations de paiement fournies par le collège Jeanne D'Arc à Civray présentent des participations demandées à la famille d'une somme total de 196€.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant et par an peut être accordée aux familles, dans le cadre des voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de sursoir** et demande au collègue, comme convenu un plan de financement des voyages effectués.

DELIBERATION 2013-046 : Comptabilité : inventaire – intégration des travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que lors de l'achat en 2010 du nouveau tracteur Massey Fergusson, seule la différence entre la valeur d'achat du Massey Fergusson et la valeur de vente du tracteur Case par le même fournisseur a été prise en compte. La régularisation permettra de sortir le tracteur Case du patrimoine et d'intégrer le nouveau tracteur Massey Fergusson pour sa réelle valeur. Comptablement cela se traduit par les écritures suivantes :

- Comptabilisation de la cession et complément au prix d'achat :
 - c/775 : 35 880.00€
 - c/2188 : 35 880.00€
- sortie de l'inventaire du tracteur Case :
 - c/2188-040 : 39 886.60€
 - c/675-042 : 39 886.60€
- constatation de la moins-value :
 - c/776-042 : 4 006.60€
 - c/192-040 : 4 006.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de régulariser** les écritures comptables

DELIBERATION 2013-047 : Lotissement : TVA sur marge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2010, la commune doit s'acquitter d'une taxe selon la marge effectuée lors d'une vente d'une parcelle au lotissement.

Les travaux effectués pour créer le lotissement en 2006, 2007 et 2008 s'élève à 148 592.88€ TTC. 12 765m² étaient mis à la vente en 2007 pour un montant de 15€ TTC le m². LE prix de reviens est de 11.64€ le m².

La marge calculée entre le prix de vente et le prix de reviens est de 3.36€ par m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'attribuer la marge de 3.36€ le m² pour toute vente de parcelle sur le lotissement. La taxe sera calculée à partir de cette marge.

DELIBERATION 2013-048 Remboursement frais téléphoniques

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de réhabilitation de la cure en 3 logements locatifs, seuls 2 logements avaient été équipés d'un accès téléphonique. Le locataire actuel du troisième logement, M. Pierre PERISSAT a demandé l'installation d'une ligne téléphonique et a pris en charge l'intervention. Cette dernière s'est effectuée en janvier 2013 pour un montant de 69.00€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette intervention doit être à la charge du bailleur et non au locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de rembourser** M. Pierre PERISSAT du montant de l'intervention soit 69.00€ TTC.

Questions diverses

↳ Rapport annuel de l'assainissement non collectif du SIVEER

La compétence assainissement non collectif a été transférée depuis le 01/01/2001.

↳ Voirie

L'enrobé à froid a été fait sur la route de Maillé. Afin de finir la voie, il a fallu commander une benne supplémentaire. La quantité étant trop importante pour finir, le restant été mis sur la route du Peu pour le même montant fixé initialement.

Il faut voir un nouveau devis de STPR pour un enrobé sur la route de L'Etang de Razay.

Il faut revoir la voirie à Viviers.

↳ Elagueuse

La commission s'est réunie pour étudier les différents devis. Mais elle en attend un nouveau pour un autre modèle de la marque Bonford.

↳ Plan d'eau

Le faible niveau d'eau du plan d'eau indique une fuite au niveau de la remontée. Voir avec Jean Bernard pour la colmater.

Noémie FUMERON se propose de s'occuper des bateaux pour la saison estivale. Il est possible de lui mettre à sa disposition un pédalo, les canoës et 2 bateaux électriques.

↳ Dates :

Conseil Général : réunion du maire et des adjoints le 5 juillet à Availles Limouzine

CCM : réunion des conseillers le 12 juillet à Moulismes.